

Demain les pères

Quels repères pour la paternité ?

Jean-Louis LORRAIN

Sénateur du Haut-Rhin

UN DES REVERS de la modernité réside dans le malaise de notre société devant le choix de valeurs qu'elle doit défendre pour conserver sa cohésion sociale. Il n'est plus de bon ton actuellement d'afficher ses convictions morales, son cursus intime, mais l'influence des éthiques commerciales, celles du paraître, du bien-être et du mieux-vivre exercent une forte pression sur les consommateurs que nous sommes devenus. « Gagner » sa vie deviendrait-il plus important à nos yeux que « faire » sa vie ?

L'éducation rigoureuse reçue par nos aînés avait, dans une vision idyllique des choses, une consonance morale ; elle était, au sein des familles, le corollaire indispensable de l'instruction dispensée par l'école. Les pères de famille avaient fortement ancré en eux le sens du devoir, qui induisait au quotidien les obligations qu'ils se donnaient à l'égard de leur foyer et de leur métier.

Postmoralisme indolore et à la carte

Comment se fait-il que l'image se soit ternie, et que nous n'y croyions plus ? Nous sommes en droit de nous demander pourquoi ces notions de morale, de conscience professionnelle, de civisme ont sombré dans le « chacun pour soi » et dans le désenchantement sous tous rapports. Dans les années soixante, tout un ensemble d'obligations se rapportant à la vie en société était remis en cause, et seuls ont été valorisés les droits des individus pour reléguer les devoirs et les leçons de morale au vestiaire. Indubitablement l'individualisme avait déjà forgé ses lettres de noblesse, mais la morale publique entamait son errance en quête de consensus.

Le philosophe et sociologue Gilles Lipovetski, dans *L'Ere du vide* notamment, a dépeint les phases successives de l'histoire de la morale occidentale. Ce fut d'abord la morale religieuse, le « devoir de religion », jusque vers la fin du xvii^e siècle. En ce temps-là, la vertu n'avait point d'issue sans foi en Dieu ni pratique religieuse. Vint ensuite la « religion du devoir » avec l'enseignement laïque, le culte de « l'abnégation et du dévouement sans faille au service de la famille, de la nation ou de l'Histoire ». Nous nous trouverions maintenant dans la troisième phase qu'il qualifie de

« postmoraliste ». Après les droits de l'homme, notre société s'est tournée vers des idéaux qui gravitent autour de l'ego, de la satisfaction des objectifs personnels, du bien-être et du bonheur, mettant sur orbite lointaine le goût du devoir et le sens du sacrifice, prisés par les générations antérieures.

Certes, l'Internet et le téléphone mobile s'accommodent mal d'un comportement d'ascèse et d'une discipline trop sévère, jugés désormais comme dépassés. L'hédonisme, les commodités électroniques et informatiques ont balayé les contrôles excessifs de l'ego pour le bien-être du foyer, et plus globalement de la collectivité. Ils s'harmonisent plus volontiers aujourd'hui avec le sens du confort et des profits obtenus avec un minimum d'effort.

De plus, les structures usuelles de notre comportement socioculturel (cléricales, familiales, syndicalistes, politiques, éducatives) se font moins exigeantes quant aux balises à nous fixer. Elles les situent dans un cadrage moins rigide, voire souple, tandis que se profile un individualisme débridé, sans frontières, et que surgissent, chez les jeunes, engendrés par des cellules familiales réduites, éclatées ou recomposées, des problèmes tels que l'échec scolaire récurrent et l'illettrisme, la drogue et la violence. C'est au moment du constat pour ces adolescents en difficulté, que se révèle, dans la majorité des cas, une absence physique ou virtuelle du père et de son autorité.

A l'altruisme d'hier, plus conforme à l'idéal chrétien, correspond celui, plus médiatique, de notre époque, qui est suscité par les *charity shows* de la télévision pour de nobles causes, comme celle de la myopathie ou du sida. Mère Teresa et l'abbé Pierre symbolisent encore le dévouement total aux autres. Ils ont le respect de tous, mais les valeurs qu'ils incarnent ne font plus recette parmi les jeunes, qui préfèrent – je cite toujours Lipovetski – « des morales indolores, minimales et à la carte ». Cela peut signifier un mariage avec possibilité de divorce, des enfants quand ils le veulent, et une participation caritative limitée.

La conversion du don de soi, partiel ou total, au profit d'un groupe ou d'une nation, en techniques de développement personnel ou en défense exclusive de ses

intérêts, corporatistes ou hédonistes, s'est opérée sur le long terme. Sur le plan relationnel et social, l'autonomie individuelle s'est formée dans l'anonymat qu'apporte le mode de vie urbain, hors des réseaux de dépendance, familiaux ou autres, et dans la capacité dont dispose chaque citoyen d'accéder au marché économique. Certains prétendent d'ailleurs qu'il n'y a plus de citoyens, seulement des consommateurs.

Telle est la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Il nous faut rebâtir les fondations d'une société en constante mutation, sur le modèle des constructions antisismiques, afin de préserver la cohésion sociale, en repensant l'organisation de la cellule familiale, d'une part, et en revitalisant le discours sur les valeurs, le civisme, d'autre part, dès le plus jeune âge. Cette opération d'envergure, même si l'attaque est frontale et rapide, ne portera ses fruits que sur le long terme car les mentalités ne changeront pas du jour au lendemain. Il est impératif de mener une réflexion sur les concepts de paternité, de maternité et de parentalité, et de pouvoir ainsi fournir une solution juridique à ses conclusions.

Un Code parental pour l'an 2000

L'égalité des sexes, les femmes au travail, dorénavant sur un pied d'égalité avec les hommes ou du moins en bonne voie de l'être, ont contribué à rendre les contours de l'autorité paternelle plus flous. En y ajoutant le stress du monde actuel du travail, mâtiné d'un chantage larvé à l'emploi, le rythme du monde moderne, le caractère rapide, pluriel et superficiel des échanges, commerciaux et autres, il est aisé de constater que le recul nécessaire à la réflexion sur la vie privée de chacun se fait plus expéditif, moins fréquent, voire évanescent.

Un des paradoxes du siècle à venir résidera sans doute dans la communication, à son apogée sur le plan technique et commercial, et devenue minimale entre les membres d'une même famille. La socialisation de l'enfant n'a plus besoin de l'intervention du père pour se faire, il se retrouve en crèche souvent dès le plus jeune âge.

Par ailleurs, la publicité des moyens de contraception, la médiatisation de l'avortement ont contribué à désacraliser et à banaliser la procréation qui n'a plus, parmi les générations montantes, le même sens qu'autrefois.

L'Etat aussi a, en quelque sorte, servi de père à plus d'un titre pour ceux d'entre nous qui n'ont pas les moyens d'assumer financièrement leur vie familiale, mais cette démarche ne présente pas psychologiquement que des avantages. Les assistés que nombre d'entre nous sont devenus se prennent plus difficilement

en charge, l'habitude – c'est bien connu – est une seconde nature.

A titre d'exemple, le secrétariat du maire d'un arrondissement de Paris reçoit la visite d'un jeune père de famille, avec son enfant de dix-huit mois dans les bras. Il souhaite inscrire ce dernier en crèche, et on lui propose de remplir un formulaire en vue d'une hypothétique place, car il s'y prend trop tard. Le jeune homme dépose son enfant sur le bureau de la responsable, et part, exaspéré, à son travail. Il déclare « en avoir assez de chercher et de remplir de la paperasserie ! ». La police, contactée deux heures plus tard pour la suite à donner, comme le père ne revenait pas, annonce que ce ne serait guère que la cinquième intervention de ce type, ce matin-là... L'anecdote paraît inimaginable ; elle est pourtant réelle. Il s'avère donc urgent d'intervenir dans plusieurs domaines pour rétablir les priorités, pour rappeler aux « chargés de famille », même si l'expression aujourd'hui désuète prend ici tout son sens, les valeurs à respecter.

Dans un premier temps, il importe de créer un groupe de sages. Il pourrait s'y trouver les instances dirigeantes dans les domaines des associations familiales, de la justice, de la sécurité intérieure, sans omettre des philosophes, des psychologues et des sociologues, ainsi que des représentants des quatre religions majoritaires de notre pays, sous la houlette d'un ou de plusieurs représentants du ministère concerné. Ainsi se réuniraient-ils pour réfléchir aux différentes composantes de la paternité, de la maternité et de la filiation, de sorte à proposer un Code parental pour l'an 2000.

Ce groupe de réflexion, que l'on pourrait baptiser Commission de revitalisation des valeurs familiales, aurait pour mission, dans un laps de temps déterminé, de définir les diverses composantes de la parentalité et de les attribuer au père et à la mère, en tenant compte, par exemple, de la théorie des codes affectifs du professeur Fornari.

Dans un second temps, il conviendrait de cerner les différents types d'unité familiale que notre société produit aujourd'hui et de redéfinir les rôles paternel et maternel dans chaque cas de figure. Les beaux-parents, notamment, ont besoin d'une définition juridique de leur statut, et les pères immigrés dont le problème est double (insertion, double culture) méritent également une aide particulière par le biais de la formation, laquelle pourrait se faire au moment de leur arrivée en France.

Cette commission aura pour tâche d'élaborer un Code parental à partir duquel la législation pourra œuvrer ultérieurement en faveur de la protection des enfants. Un déni de paternité, entre autres, devrait avoir ses incidences sur le plan pénal. De même un refus du père divorcé de subvenir financièrement, à hauteur de

ses possibilités, aux besoins de ses enfants et de son ex-épouse nécessiterait des conséquences pénales.

Il faut penser aux obligations juridiques des parents, et pouvoir les traduire concrètement, devant le juge des affaires familiales, avec une répartition équitable des tâches, le but recherché étant prioritairement l'équilibre de l'enfant et l'équité entre les partenaires d'une même mission éducative, même si les tâches initialement attribuées au père se trouvent provisoirement affectées à la mère.

Le rôle des travailleuses familiales attend une revalorisation sociale et financière. Celui des assistantes sociales est à promouvoir également, à condition d'accentuer leur présence dans les structures scolaires. Les classes de terminales pourraient, par leur intermédiaire, apprendre ce que représentent la paternité, la maternité et la filiation, avec les obligations qu'elles entraînent.

Il faut mobiliser tous les acteurs sociaux dans ce combat pour revaloriser les foyers, y compris inciter

la création, dans le secteur privé, de sociétés de services qui se chargent pour les parents de gérer tout l'aspect administratif de leur vie privée. Ce temps épargné profiterait assurément aux enfants.

Les associations dont l'objectif est d'aider les pères en difficulté devraient être encouragées et subventionnées, notamment si elles apportent leur soutien à des chômeurs ayant perdu provisoirement leur crédibilité de soutien de famille.

Les centres sociaux doivent devenir des centres d'information de proximité pour les familles, avec des permanences de conseil ouvertes à des associations spécialisées.

On doit pouvoir juridiquement tutoriser les enfants dont les parents sont réputés incapables d'assumer correctement l'éducation de leurs enfants, à condition d'obtenir un consensus entre les intéressés, clairement officialisé devant la juridiction compétente. Il convient de fournir à la justice les moyens d'agir avec rapidité et efficacité. ●

EDITIONS MICHALON Collection « Le bien commun »

Déjà parus

- | | |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------|
| • Hannah Arendt - L'obligée du monde | par Jean-Claude Eslin |
| • Balzac - L'injustice de la loi | par Pierre-François Mourier |
| • Cicéron - L'avocat de la République | par Pierre-François Mourier |
| • Foucault - La police des conduites | par Jean-Claude Monod |
| • Marcel Gauchet - La Genèse de la démocratie | par Marc-Olivier Padis |
| • Fritz Lang - Le Jugement | par Michel Mesnil |
| • Claude Lefort - La découverte du politique | par Hugues Poltier |
| • Mitterrand - Le fil d'Ariane | par Laurence Engel |
| • La Palabre - Une juridiction de la parole | par Jean-Godefroy Bidima |
| • Portalis - L'esprit de justice | par Marceau Long et Jean-Claude Monier |
| • Paul Ricœur - La promesse et la règle | par Olivier Abel |
| • Sade - Le corps constituant | par Hugues Jallon |
| • Tocqueville - L'apprentissage de la liberté | par Laurence Guellec |
| • Voltaire - Le Procureur des Lumières | par Ghislain Waterlot |
| • Orson Welles - La règle du faux | Johan-Frédéric Hel-Guedj |
| • Lévinas - Le passeur de justice | par Jean-François Rey |
| • Le Fédéraliste - La démocratie apprivoisée | par Laurent Bouvet et Thierry Chopin |

A paraître

- | | |
|--------------------------------------------|--------------------|
| • Nietzsche - Cruauté et noblesse du droit | par Paul Valadier |
| • Michelet - La magistrature de l'histoire | par Olivier Remaud |

Le vrai signe qu'un homme est bon, c'est qu'il aime son père et sa mère.

Georges GURDJIEFF, Gurdjieff parle à ses élèves, 1917-1931.